

DEMI JOURNEE D'ETUDES

Mise en sécurité incendie: Concept essentiel,... sans référentiel !

Jeudi 4 octobre 2018 - Bruxelles



INTRODUCTION

En Belgique, la protection «active» contre les incendies se décline en concepts et systèmes bien distincts tels que la «détection», le «désenfumage», l'«extinction automatique», les «systèmes d'évacuation», et les «asservissements» des installations pouvant jouer un rôle pour confiner l'incendie (i.e. automatisation des portes coupe-feu), éviter sa propagation (i.e. contrôle de l'installation HVAC) et faciliter l'évacuation (i.e. rappel au rez-de-chaussée des ascenseurs). Chacun de ces dispositifs fait l'objet d'une ou plusieurs normes, mais aucune norme ne fait la relation entre ceux-ci. Aucun corps de métier n'assume une responsabilité pour le bon fonctionnement de l'ensemble. Le chef d'entreprise à qui incombe la responsabilité de l'ensemble ne sait pas vers qui se tourner. Il y a trop d'intervenants et trop de cloisonnements entre les métiers. Chaque dispositif individuel est conforme et fonctionne, mais rien n'assure le fonctionnement de l'ensemble!

Osons compléter notre panoplie par le CENTRALISATEUR DE MISE EN SECURITE INCENDIE (CMSI), un dispositif harmonisé qui, en France, permet de réagir efficacement et rapidement en cas d'incendie. Il s'agit d'un jalon de plus vers une sécurité intégrée et intégrale.

ETES-VOUS CONCERNÉ?

En tant qu'autorité publique, fédération sectorielle, maîtres d'ouvrage, assureurs, bureaux d'études, architectes, fabricants et installateurs d'équipements de protection incendie, conseillers en prévention, préventionnistes des zones de secours, services d'incendie, administrations en charge de la prévention des incendies, gestionnaires de bâtiments, ce séminaire vous aidera à mieux cerner la problématique et à envisager l'avenir pour une meilleure protection incendie.

INTERVENANTS:

Avec la participation de représentants des autorités, de fédérations professionnelles, de zones de secours belge et française et de la Fédération Française des Métiers de l'Incendie.

TRADUCTION SIMULTANÉE FR-NL

PRIX: €150 HTVA

Compris:

- la session d'information
- le FSA Magazine n°12 comprenant le DTD 164 ANPI « Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie » d'une valeur de €53,49.
- les exposés
- le lunch sandwichs

Réductions: voir bulletin d'inscription au verso.



PROGRAMME

- 08h30 Accueil
- 09h00 Introduction
- 09h10 Le cadre réglementaire et normatif pour chefs d'entreprise (Inspection ANPI)
- 09h20 Les besoins en Belgique
 - Transmission d'alarme et annonce
 - ◇ Vision des autorités publiques et 112 (Cabinet du SPF Intérieur)
 - ◇ Vision des centrales de télésurveillance (Association Centrales d'Alarmes ACA)
 - Intervention, mise en sécurité et évacuation (Zone de secours)
- 10h20 Les constats d'ANPI
- 10h30 Pause
- 10h45 Transmission d'alarme: outils existants (Laboratoires ANPI)
- 11h15 Le CMSI: La solution française (FFMI)
- 12h15 Retour d'expérience (Sapeurs-pompiers français)
- 12h45 Conclusion—Questions & Réponses
- 13h00 Lunch (sandwiches)

LIEU

FEB asbl
Rue Ravenstein 4—B—1000 Bruxelles

ACCÈS:

Train : arrêt Bruxelles- Central
Métros: ligne 1 et 5 Gare Centrale
Trams : arrêt Place Royale 92, 93.
Bus : 27,29, 38, 63, 65, 66, 71,95
Parkings: Albertine/Square & Grand Place

DEMI JOURNEE D'ETUDES
Mise en sécurité incendie:
Concept essentiel,... sans référentiel !
Jeudi 4 octobre 2018 - Bruxelles



Pour confirmer sa participation:

- soit par email: imc@anpi.be
- soit par fax: 010/47 52 70
- soit par courrier : ANPI asbl

Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE - -

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit au séminaire du 04 octobre 2018 et s'engage à verser le montant de l'inscription dès réception de la facture.

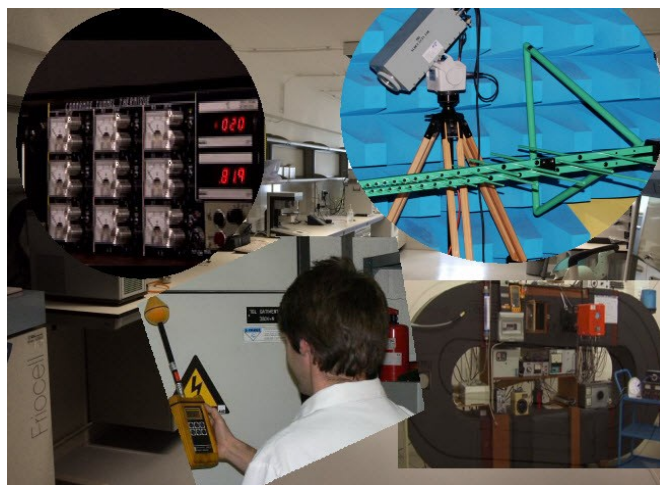
- Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:
 - 10% en tant qu'abonné « Expert » ou « + » au Centre de documentation de l'ANPI
 - 10% en tant que affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
 - 50% en tant que membre des zones et services publics d'incendie
 - 50% en tant qu'étudiant ou membre d'un corps académique

Annulation : pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée 48 heures avant l'événement .

Date:

Signature:

Votre inscription vous sera confirmée par e-mail.



ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avalise ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.